

sur les chemins ou aux bâtiments communaux, il tâchait de se former une vue d'ensemble bien précise sur la situation matérielle et morale d'une province qui, depuis son annexion aux Etats de la Maison de Bourgogne, avait toujours fait figure de cousine pauvre à l'égard des riches pays de Flandre et de Brabant, et dont les intérêts particuliers ne comptaient pas pour le gouvernement de la Haye. Voici le texte complet d'un rapport que Willmar, conseiller d'Etat et gouverneur du Grand-Duché, adressa le 20 juin 1822 à la députation des Etats (33) :

Nobles et très honorables Seigneurs,

Je viens Vous demander la permission de Vous entretenir de l'état où j'ai trouvé les parties du Grand-Duché que j'ai visitées pendant l'année 1821.

Les districts électoraux de Luxembourg et de Grevenmacher ont été l'objet de ma tournée.

Je suivrai mon itinéraire pour mieux m'assurer de n'omettre rien dans ce récit, qui soit digne de fixer Votre attention.

Une réunion de maires et de percepteurs avait été convoquée pour le 19 août à Mersch, dans la maison commune.

La route de 2. classe, No. 1^{er}., conduit de Luxembourg à Mersch. Il y a deux ponts sur l'Alzette, l'un à Walferdange et l'autre à Mersch.

Le premier a reçu une réparation assez considérable il y a deux ans. On a reconnu à cette occasion que la construction en était vicieuse par la mauvaise qualité des matériaux. L'Alzette débouchant de ce pont a formé un îlot aux dépens des deux rives. Le soin de curer le ruisseau à tems, l'aurait contenu dans son lit et prévenu la perte d'un terrain fertile qu'il a enlevé à l'agriculture.

Mais cette imprévoyance est surtout remarquable au pont de Mersch. Des arches latérales sont obstruées et la masse concentrée dans les eaux, dans une débacle ou autre événement semblable, ne trouvant pas un écoulement assez rapide, renverserait infailliblement la résistance d'un pont qui ne paraît ni mieux bâti ni plus solide que celui de Bereldange.

Les maires et les percepteurs appelés à la réunion de Mersch s'y sont trouvés.

Les écritures de ces derniers étaient bien tenues, elles ont fait connaître des versements satisfaisans.

Dans l'assemblée des maires il a été fait un examen sévère d'un grand nombre de registres de l'état civil. Ils ont été présentés en double, au courant, sans lacunes : quelques irrégularités ont cependant été re-

(33) Archives Gouvernementales, Régime des Pays-Bas farde 15. La plupart de ces rapports sont publiés aussi dans l'ouvrage de P. Ruppert : Les Etats Provinciaux du Grand-Duché de Luxembourg, 1816-1830.